



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 Avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué les 26 Mars (éléments budgétaires) et 2 Avril, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – BODINEAU – CELAN - CHIBRAC – GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE –

Mesdames – BETTON - BINET - BOUSSEAU -- BOUTER – ETCHEVERS -MOREIRA - REMIGI – SILVESTRE -

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Monsieur RECORS
Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur ZGAINSKI à Madame MOREIRA
Madame PENARD à Monsieur BEYRAND
Madame SIMIAN à Monsieur QUISSOLLE
Madame COMMARIEU à Monsieur DUCOUT
Madame HANRAS à Monsieur PROUILHAC

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur CHIBRAC est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur CHIBRAC qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les convocations du Conseil Communautaire ont été affichées en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 Mars 2025 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2025 - DÉLIBÉRATION N° 2025/2/3.

Réf : 7.1.2

OBJET : BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire a adopté les budgets primitifs 2025 des zones d'activités, budget par budget, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, tant pour les dépenses que pour les recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Les différents budgets s'équilibrent ainsi

Budget zone Briquèterie	Montant
Fonctionnement	330 000,00
Investissement	861 083,50
TOTAL	1 191 083,50
Budget zone Courneau	Montant
Fonctionnement	5 294 903,57
Investissement	5 427 580,41
TOTAL	10 722 483,98
Budget zone Pot au Pin	Montant
Fonctionnement	5 435 188,87
Investissement	5 435 188,87
TOTAL	10 870 377,74
Budget zone SJDI Pierroton	Montant
Fonctionnement	2 026 149,00
Investissement	1 869 458,96
TOTAL	3 895 607,96
Budget zone Illaguet Nord	Montant
Fonctionnement	80 000,50
Investissement	1 910 939,50
TOTAL	1 990 940,00

INTITULE des BUDGETS	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Zone d'activités de la Briqueterie			
Section de fonctionnement			2
Section d'investissement			2
Parc d'activités Le Courneau			
Section de fonctionnement			2
Section d'investissement			2
Zone d'activités de Pot au Pin			
Section de fonctionnement			2
Section d'investissement			2
Zone d'activités de Saint Jean d'Illac/Pierroton			
Section de fonctionnement			2
Section d'investissement			2
Zone d'activités d'Illagnet-nord			
Section de fonctionnement			2
Section d'investissement			2

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame MOREIRA et son mandat),

- **Adopte** les propositions du Président

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT



LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,
Pierre CHIBRAC



Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2025 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 14/04/2025

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.